

RAPPORT 19

Plan d'engagement des parties prenantes

	Système de gestion HSSEC	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
	Plan d'engagement des parties prenantes		

Plan d'engagement des parties prenantes

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
1. OBJECTIF.....	3
2. CHAMP D'APPLICATION	3
3. DEFINITIONS	4
4. NORMES ET DOCUMENTS DE REFERENCE	5
5. PRINCIPES DES PARTIES PRENANTES.....	5
6. ENGAGEMENTS DU PROJET	6
II. NORMES :	7
1. INTRODUCTION.....	7
2. NORMES NATIONALES POUR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	8
3. NORMES DE PERFORMANCE DE LA SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE (SFI)	9
4. NORMES DE RIO TINTO.....	9
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES, CONSULTATION ET METHODES DE COMMUNICATION.....	10
6. SENSIBILITE CULTURELLE.....	18
7. DROITS DE L'HOMME RIO TINTO	19
8. ENGAGEMENT AUPRES DES PERSONNES VULNERABLES.....	19
9. MECANISME DE REGLEMENT DES DOLEANCES.....	20
III. PARTIES PRENANTES DU PROJET	21
10. PROFIL D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	21
IV. EXIGENCES ET RESPONSABILITES	21
11. SIMFER	21
12. INFRACO/ENTREPRENEUR	22
13. TIERS (ENTREPRENEURS, FOURNISSEURS ET FOURNISSEURS DE SERVICES)	23
14. RECRUTEMENT.....	24
15. TENUE DES REGISTRES	24

Historique du document

Version	Préparé par	Synthèse des modifications	Revu par	Approuvé par	Date d'approbation
1,00	Marco	Premier Projet	Fanta Keita	Christane Mace	17/11/2022

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

I. Introduction

1. Objectif

Le présent document décrit en détail le Plan d'engagement des parties prenantes (PEP) pour les aspects liés à la Performance sociale et communautaire (PSC) du Projet Simandou. Le présent document décrit les plans du Projet en ce qui a trait à l'engagement avec les parties prenantes externes au cours des travaux, de l'acquisition de terres, de la réinstallation, de la rémunération et du programme de développement communautaire de la collectivité, EIES. Le présent document traite du plan du Projet en vue d'une consultation continue avant, pendant et après les activités de construction, et décrit le suivi des impacts potentiels et des griefs, ainsi que les mesures d'atténuation.

Le PEP définit l'approche que le Projet suivra pour mettre en œuvre un programme d'engagement solide, ouvert et transparent avec différents groupes de parties prenantes, conformément à la législation guinéenne, aux normes de performance de la SFI, aux autres normes internationales pertinentes et aux exigences de Rio Tinto. Le présent PEP s'appuie sur les pratiques et les systèmes actuels de consultation et de divulgation du public qui ont été suivis jusqu'à maintenant pendant la planification du Projet Simandou et s'harmonise avec ces pratiques et ces systèmes.

Le PEP actuel s'applique à l'ensemble de l'engagement des parties prenantes dans la zone d'influence (y compris les zones tampons) pendant la durée du Projet Guinée Simandou.

Le présent PEP vise toutes les installations suivantes : chemin de fer, port et mine pour la préfaisabilité, la faisabilité, la préconstruction, la construction, les exploitations et la fermeture et sera communiqué à tous les employés et entrepreneurs.

Les Relations avec les communautés superviseront la mise en œuvre de ce plan ; cependant, tous les ministères de PSC, en particulier l'équipe du PARC, doivent contribuer à la bonne mise en œuvre. Ce plan s'appliquera à tous les entrepreneurs et sous-traitants du Projet.

SIMFER s'engage à soutenir un engagement ouvert et transparent avec ses parties prenantes par le biais de ce Plan d'engagement des parties prenantes (PEP). Les principes et les objectifs qui sous-tendent ce plan sont établis dans une stratégie distincte de relations avec les communautés [SIM-9000-H-STR-00007] et dans le Plan d'engagement des parties prenantes (PEP) [SIM-9000-H-PLN-00097]. Ce plan se concentre toutefois sur les mesures de gestion à adopter par les exploitations et les tiers concernés dans le cadre du Projet de minerai de fer Simandou.

2. Champ d'application

Ce plan s'applique au Projet de minerai de fer de Simandou dans son ensemble, y compris les composantes centrales (la mine, le port et le chemin de fer) ainsi que toutes les exploitations connexes et auxiliaires. Ce plan s'applique également aux tiers (partenaires de développement, entrepreneurs IAC, fournisseurs, etc.) auxquels SIMFER a délégué des responsabilités, mais SIMFER conserve toutes les responsabilités finales.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

Les objectifs de l'équipe de PSC sont résumés ci-dessous :

Figure 1 : Objectifs PSC Simandou

Obtention d'une licence sociale d'exploitation
Garantir la capacité d'acquérir, d'accéder et de disposer des terres nécessaires à la construction et à l'exploitation
Minimiser les interruptions du processus de construction
Garantir une utilisation durable de l'infrastructure et une exploitation ininterrompue du Projet
Améliorer les moyens de subsistance et le niveau de vie des personnes réinstallées
Être un moteur de transformation de la communauté et du pays

3. Définitions

Les définitions des principaux termes utilisés dans ce document figurent dans le tableau suivant.

Terme	Définition
Partie prenante	Les parties prenantes sont des personnes, des collectivités, des groupes ou des organisations qui sont directement ou indirectement touchées par un Projet, ainsi que celles qui peuvent avoir un intérêt général ou direct dans le Projet.
Engagement	L'engagement est l'écoute active et la compréhension des préoccupations et des suggestions des parties prenantes du Projet, ainsi que l'examen sérieux des moyens de satisfaire mutuellement les différents intérêts. Cela signifie qu'il faut répondre aux préoccupations des parties concernées par le biais d'un dialogue permanent et bilatéral.
Informier	L'information est un niveau d'engagement visant à communiquer des données sur le Projet susceptibles de présenter un intérêt et pertinentes pour un groupe de parties prenantes. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un engagement dans un sens unique, avec communication/diffusion de renseignements par SIMFER aux parties prenantes externes.
Consultation	La consultation devrait impliquer des échanges mutuels, mais encore en grande partie statiques, entre deux parties ou plus si elle sert à explorer et développer une compréhension commune. Les consultations peuvent avoir lieu dans le cadre de toutes sortes de réunions communautaires officielles, de commissions, de forums consultatifs ou d'entrevues ponctuelles. L'écoute et un débat respectueux sont des éléments clés des consultations.
Participation	La participation consiste à <i>informer</i> et à <i>consulter</i> et implique la participation active des parties prenantes à la planification, à l'élaboration et à la gestion du Projet. SIMFER collabore activement avec ses parties prenantes par le biais de discussions collectives, de responsabilité conjointe et de prise de décision conjointe par le développement de partenariats.
Personnes vulnérables	Les personnes vulnérables désignent des individus, ménages ou groupes en raison de leurs caractéristiques uniques qui peuvent être touchés de façon disproportionnée par le Projet, privés d'une représentation équitable dans la prise de décision communautaire ou généralement rejetés par leurs pairs. Aux fins de ce plan, les personnes vulnérables sont entre autres 1) des femmes, 2) des jeunes, 3) des ménages avec des chefs de famille âgés, 4) des éleveurs nomades, 5) des personnes handicapées, 6) les ménages sans terre et 7) les minorités ethniques.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

4. Normes et documents de référence

Les normes et documents de référence suivants s'appliquent :

Nom du document	Référence du document	Date
Convention de base	-	2012
Accord de base amendé et consolidé	-	2014
Norme de performance sociale et communautaire	HSEC-B-26	2015
Performance sociale et communautaire Guide de planification	-	2015
Conseils en matière de consultation et d'engagement communautaires	-	Sept 2015
Stakeholder Engagement Plan (Plan d'engagement des parties prenantes) (PEP)	SIM-9000-H-PLN-00097	2014
Plan de gestion de l'engagement communautaire	SIM-1000-H-PLN-00001	2014
Norme de confidentialité des données	-	2017
Normes PSC	CSP-B-001	2021

5. Principes des parties prenantes

SIMFER veillera à ce que toutes les formes de divulgation et de participation à l'information soient entreprises conformément au Principe de consultation et de participation libres, préalables et éclairées (PCPLPE) et à ce que :

- Toute personne, tout groupe, toute famille, toute entité ou toute organisation puisse s'inscrire en tant que partie prenante à tout moment et sans limitation ni restriction. Une partie prenante peut être toute personne directement touchée par le Projet ou ayant un intérêt général dans les projets.
- Une consultation efficace sera menée ouvertement et en toute transparence, dans le respect de la dignité des principales parties prenantes, indépendamment de leur position, de leur éducation ou de toute autre caractéristique déterminante.
- L'engagement avec les parties prenantes se fera d'une manière appropriée et adaptée à leur culture et aux caractéristiques et aux intérêts de ces différentes parties prenantes.
- La consultation et la participation éclairées reposeront sur une combinaison d'engagements individuels directs, de réunions communautaires et de forums de consultation publique appropriés.
- L'information est divulguée de façon accessible, transparente et opportune pour permettre aux parties prenantes de mieux comprendre le Projet et les caractéristiques principales du Projet qui les préoccupent.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

- L'engagement des parties prenantes sera exempt de toute manipulation, ingérence, coercition ou intimidation extérieure ; et aucune partie prenante admissible ne se voit refuser la possibilité de participer au processus d'engagement.
- Assurer une représentation significative des personnes identifiées comme défavorisées ou vulnérables, y compris la participation des femmes au processus d'engagement et au Projet en général.
- Un mécanisme de règlement des doléances est mis en place pour recevoir, traiter et régler les préoccupations ou les doléances éventuelles en toute transparence en temps opportun.

6. Engagements du Projet

SIMFER s'engage à respecter ses obligations légales, les bonnes pratiques internationales et les normes de Rio Tinto applicables à l'engagement des parties prenantes. Ces engagements comprennent les suivants :

« Le Projet établira et tiendra à jour un Plan d'engagement des parties prenantes qui indiquera comment il engagera et consultera les parties prenantes internes et externes afin de les tenir au courant des progrès du Projet, de comprendre leurs préoccupations et d'y répondre, et de les informer sur les performances environnementales et sociales du Projet. »

Plan de gestion environnementale et sociale du Projet, 2012

« La consultation et l'engagement permettent une compréhension mutuelle des besoins des entreprises et des communautés hôtes. Un processus de dialogue continu peut aider l'entreprise à expliquer et à répondre à l'évolution des circonstances et des préoccupations. Il permet à une entreprise de porter des jugements éclairés sur la gestion et les propositions techniques qui maximisent les avantages et réduisent les impacts négatifs. C'est un moyen de s'assurer que l'entreprise et ses communautés restent mutuellement informées et impliquées les unes avec les autres tout au long de la vie de l'entreprise. »

Rio Tinto Community Consultation and Engagement Guidance Note (Conseils Rio Tinto en matière de consultation et d'engagement communautaires), 2015

L'engagement des parties prenantes est la base de relations solides, constructives et réactives qui sont essentielles à la gestion réussie des impacts environnementaux et sociaux d'un Projet. L'engagement des parties prenantes est un processus continu qui peut comprendre, à divers degrés, les éléments suivants : l'analyse et la planification des parties prenantes, la divulgation et la diffusion de l'information, la consultation et la participation, le mécanisme de règlement des doléances et des comptes rendus en permanence aux communautés touchées. La nature, la fréquence et le niveau d'effort de l'engagement des parties prenantes peuvent varier considérablement et seront proportionnels aux risques et aux impacts négatifs du Projet, ainsi qu'à la phase de développement du Projet. »

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

II. Normes :

1. Introduction

Tout au long des relations avec les communautés, de l'acquisition de terres, de la réinstallation, de la rémunération et du développement des communautés, Simfer exercera ses activités conformément aux dispositions législatives, juridiques et autres ou aux normes applicables au Projet Simandou.

Tel que détaillé dans le cadre SSEC de Simandou, ces normes comprennent :

- La Politique relative à la santé, à la sécurité, à l'environnement et aux communautés (SSEC) de Rio Tinto ;
- Les législations guinéennes applicables, telles que :
 - La constitution (2010)
 - La Convention de base Concession minière (2011), conformément à la Convention de base
 - Le Code minier (1995)
 - Le Code Foncier et Domanial (1992)
 - La loi de décentralisation
 - Le Code Pastoral
 - La Politique foncière rurale (décret portant création des commissions foncières)
- Les Lois coutumières et traditionnelles pertinentes
- La Norme de rendement 5 de la SFI (Acquisition de terrains et réinstallation involontaire), y compris les révisions de 2011
- Les Normes PSC

Les Études d'impact socio-économique (EISE), soumises à l'État en septembre 2012 pour la mine et le rail et en octobre 2012 pour le port, ont engagé le Projet dans un certain nombre de mesures d'atténuation supplémentaires en matière de Recherche et du développement expérimental :

- **Le Projet continuera d'éviter, dans la mesure du possible, les déplacements physiques et économiques et la perturbation des accès.** Lorsqu'il est impossible de l'éviter, les déplacements physiques et économiques seront réduits au minimum en explorant d'autres conceptions et aménagements.
- Lorsque les ménages et les communautés subissent un déplacement physique ou économique ou une perte d'accès aux ressources de subsistance en raison du Projet, **celui-ci visera à rétablir entièrement, et si possible à améliorer, les moyens de subsistance**

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

des ménages et des communautés touchés, conformément aux exigences de la Norme de performance 5 de la SFI.

2. Normes nationales pour l'Engagement des parties prenantes

La législation guinéenne fixe les exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation lors de l'acquisition et de l'expropriation de terrains pour des Projets, y compris ceux du secteur minier.

Le processus d'acquisition des terres repose sur un partenariat solide mené par le Gouvernement guinéen. Cela nécessite un mandat juridique solide et des instruments de mise en œuvre pour le rendre acceptable pour toutes les parties prenantes et approprié pour le peuple guinéen, l'État et les lois guinéennes.

Les moyens possibles d'acquérir des terres pour le Projet sont les suivants :

- **Expropriation**, au moyen de la Déclaration d'utilité publique (DUP) du Code domanial et foncier
- **Accords d'acquisition de terres** avec les propriétaires et les occupants par consentement, conformément au Code minier

L'objectif de Simfer est d'acquérir toutes les terres nécessaires au Projet **par le biais d'un accord** des personnes et des communautés touchées, sans demander à l'État de leur donner accès à la terre en utilisant le processus de DUP.

Si l'État devait acquérir involontairement des terres par expropriation, une consultation spécifique des parties prenantes serait nécessaire. Les articles 54 à 83 du Code domanial et foncier contiennent des dispositions détaillées relatives à l'expropriation dans l'intérêt public. La définition d'un Projet en tant que Projet d'Intérêt National (PIN) est régie par le Code de l'Urbanisme, Section III Art. L. 121.14. Un PIN ne peut être déclaré que sur décision nationale du Gouvernement ou de l'Assemblée nationale.

En cas de déclaration de PIN, un arrêté ministériel détaillera la procédure à appliquer. La procédure est la suivante.

- Une enquête publique est mise en place (généralement pour un mois), le responsable officiel (*commissaire enquêteur*) est nommé et les lieux où les réunions doivent se tenir sont définis.
- La consultation du public intéressé a lieu dans les préfectures, sous-préfectures et établissements ruraux, le cas échéant. Cette consultation comprend une présentation du Projet ainsi que des répercussions potentielles et des séries de questions et réponses.
- Le *commissaire enquêteur* prépare un rapport pour le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat en tenant compte des observations faites par le public.
- Le promoteur du Projet doit participer à l'organisation de l'enquête publique et en assumer les coûts.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Une autre étape importante du processus d'expropriation est l'*enquête parcellaire* ou l'enquête cadastrale. Son objectif est d'identifier toutes les parcelles et tous les intérêts qui y sont rattachés, y compris les intérêts de propriété et d'occupation. L'*enquête parcellaire* est fondée sur un arrêté ministériel délimitant la zone susceptible d'être expropriée (*arrêté d'accessibilité*).

3. Normes de performance de la Société financière internationale (SFI)

Ces normes reposent sur les normes de performance (NP) de la SFI. Les attentes concernant l'engagement des parties prenantes au cours de l'EISE sont incluses dans la « Norme de performance 1 : Étude et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » (NP1) et « Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire » (NP5). La SFI a également publié des lignes directrices dans le document intitulé « Engagement des parties prenantes : Le Manuel des bonnes pratiques pour les entreprises réalisant des affaires sur les marchés en développement » publié en 2007.

La Politique sur la durabilité sociale et environnementale énonce l'engagement de la SFI à l'égard de l'engagement vis-à-vis des communautés : « La SFI s'attend à ce que les clients participent à un processus de consultation et de participation éclairées (CPE). Dans de tels cas, par sa propre enquête, la SFI déterminera si l'engagement communautaire du client est un engagement qui implique une CPE et qui permet la participation des communautés touchées, ce qui mènera à un soutien communautaire étendu pour l'activité commerciale des communautés touchées ».

4. Normes de Rio Tinto

Rio Tinto est une société mondiale et toutes les unités d'affaires du monde entier fonctionnent selon les mêmes normes strictes de pratiques commerciales, de santé & sécurité, environnement & les communautés et la qualité des produits. En tant qu'entité juridique guinéenne de Rio Tinto, Simfer est tenue de respecter ces normes.

Notre approche de l'entreprise définit le code de conduite de Rio Tinto en ce qui concerne tous les aspects de son environnement de travail. Ce document est étayé par des politiques et des normes sur l'intégrité des entreprises, l'approvisionnement, les droits de la personne, la santé, la sécurité, l'environnement, les collectivités et la divulgation continue, entre autres.

La norme de Rio Tinto en matière de relations avec les communautés définit les exigences auxquelles toutes les exploitations mondiales doivent se conformer, notamment ce qui suit :

- Planification pluriannuelle des communautés (PPC) ;
- Base de connaissances
- Analyse des risques sociaux (ARS) ;
- Procédures de consultation et de mobilisation mutuellement acceptables ;
- Contributions, activités et objectifs communautaires ;

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

- Patrimoine culturel ;
- Réinstallation des communautés ;
- Accords juridiquement contraignants avec les communautés ;
- Réclamations, litiges et doléances ;
- Indemnisation ;
- Droits Humains.

Les audits visant à évaluer la conformité à la norme sont effectués par du personnel Rio Tinto qualifié d'autres exploitations. Des plans d'action sont ensuite élaborés pour régler toute non-conformité constatée. Les progrès sont ensuite suivis mensuellement sur place et semestriellement par le siège social de Rio Tinto.

5. Engagement des parties prenantes, consultation et méthodes de communication

Divulgence d'informations

- SIMFER fera la promotion de la divulgation continue de renseignements tout au long de la durée du Projet, et également à la mine, au port et au chemin de fer. SIMFER fera appel de multiples moyens de communication adaptés aux besoins des différents types de parties prenantes décrits dans la section 10.
- SIMFER favorisera la divulgation d'informations à deux niveaux principaux - soit au niveau de la communauté par la divulgation ciblée d'information (voir la Section 8.1) et la divulgation à un public national plus large conjointement avec les Affaires extérieures (voir la Section 0).

Divulgence d'informations ciblées

- SIMFER décidera de diffuser des informations ciblées lorsqu'une activité de Projet a un impact sur une communauté ou un groupe spécifique. La divulgation doit être suffisante pour permettre aux groupes touchés de comprendre l'activité spécifique du Projet et ses impacts. Les moyens de communication doivent être adaptés aux groupes touchés, mais peuvent inclure un ou plusieurs des moyens de communication indiqués dans le Tableau.
- SIMFER assurera l'harmonisation entre les fonctions des Affaires extérieures et de la PSC (ainsi que toute autre fonction pertinente du Projet) en ce qui a trait à toute information ou document qui est communiqué au public. Aucune information ne sera divulguée tant que les approbations pertinentes n'auront pas été reçues.
- SIMFER veillera à ce que les moyens de communication utilisés soient adaptés aux besoins, flexibles et permettent une communication bidirectionnelle permanente en utilisant de multiples formes d'engagement, y compris des réunions directes, des forums représentatifs et d'autres moyens de communication.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Médias sociaux élargis

- SIMFER développera une présence sur toute une variété de plateformes de médias sociaux à l'usage de sa fonction PSC en collaboration avec les Affaires extérieures. Les plateformes des médias doivent être facilement accessibles au public pour un public mondial, tous les Guinéens et les communautés locales ayant accès aux moyens de communication modernes. Les moyens de communication doivent être adaptés aux groupes touchés, mais peuvent inclure un ou plusieurs des moyens de communication indiqués dans le Tableau.
- SIMFER fera la promotion de la divulgation continue d'informations, de communications régulières et de déclarations dans les médias tout au long de la vie de la mine (y compris la construction et les exploitations) en utilisant les plateformes de médias sociaux jugées les plus appropriées.
- SIMFER assurera l'harmonisation entre les fonctions des Affaires extérieures et de la PSC (ainsi que toute autre fonction pertinente du Projet) en ce qui a trait à toute information ou document qui est communiqué au public. Aucune information ne sera divulguée tant que les approbations pertinentes n'auront pas été reçues.
- SIMFER veillera à ce que les moyens de communication utilisés soient adaptés aux besoins, flexibles et permettent une communication bidirectionnelle permanente en utilisant de multiples formes d'engagement, y compris des réunions directes, des forums représentatifs et d'autres moyens de communication.

Tableau 2.5 : Options pour la communication et la diffusion d'informations

Méthode	Description	Parties prenantes cibles
Bureau ouvert au public	SIMFER ouvrira un bureau public au centre communautaire de développement de Beyla et au centre de développement communautaire de Senguelen. Les centres seront dotés de personnel et proposeront en permanence des documents de présentation. Chaque bureau disposera de panneaux d'affichage publics à l'extérieur de l'immeuble.	Autorités locales, Communautés locales, Ressortissants locaux, Tout membre du public.
Brochures / bulletins d'information et autres médias physiques	SIMFER préparera une mise à jour publique du Projet, au moyen de dépliants, de bulletins et d'autres médias physiques. Tous les médias devront tenir compte des niveaux d'alphabétisation et de la langue. Pour qu'il s'agisse d'un moyen de consultation, un contact doit être fourni sur tous les médias (coordonnées de contact)	Préfecture et communes, collectivités locales, particuliers, société civile (ONG, organisations communautaires)
Expositions	SIMFER organisera régulièrement des expositions ou des tournées de présentation afin de diffuser des informations sur le Projet et de permettre un engagement direct avec les personnes. Ces événements seront ouverts au public et comprendront des documents de présentation.	Préfecture et communes, collectivités locales, particuliers, société civile (ONG, organisations communautaires)
Publicité Radio	SIMFER prévoira des annonces radiophoniques s'il y a lieu pour le public cible. Il peut s'agir d'annonces publiques d'études EISE, d'activités ou de travaux majeurs sur place, de diffusion	Préfecture et communes, collectivités locales, particuliers, société civile (ONG, organisations communautaires)

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Méthode	Description	Parties prenantes cibles
Circuits de communication communautaires	SIMFER utilisera, en accord avec les autorités locales et les chefs de village locaux, les circuits villageois ou communautaires existants (c.-à-d., annonces de leadership, avertissements, méthodes de communication communautaires informelles)	Autorités Locales, Communautés Locales, Ressortissants locaux
Visites des agents de liaison communautaire (CLO - Community Liaison Officer)	SIMFER peut recourir à ses agents de liaison communautaire pour diffuser des informations au sein des communautés locales par le biais de réunions, de documents ou de conférences, afin de s'assurer que l'information est reçue par le plus grand nombre possible de groupes cibles.	Autorités Locales, Communautés Locales, Ressortissants locaux
Réunions en face à face	SIMFER organisera des réunions en face à face avec les parties prenantes afin de diffuser les informations selon les besoins. Ces réunions seront conçues et organisées de manière à ce que les deux parties puissent échanger des informations, des opinions et des commentaires.	Gouvernement de Guinée, la société civile (ONG, organisations communautaires)
Réunions avec les communautés	SIMFER organisera régulièrement des réunions communautaires, l'une des mesures essentielles de mobilisation. Ces réunions sont importantes pour diffuser l'information sur les Projets et pour consulter un public plus large. Les autorités locales ou le personnel du Projet ne pourront ainsi garder pour eux les informations.	Communautés Locales, Ressortissants Locaux, Organisations Locales.
Divulgence de documents	SIMFER diffusera publiquement les documents du Projet sous forme numérique et papier. Des copies papier seront placées aux points communautaires appropriés, aux tableaux d'affichage, etc. Des copies numériques seront faites en utilisant la présence de SIMFER sur les médias sociaux. Ces informations seront diffusées par d'autres moyens tels que la radio et les messages SMS/WhatsApp.	Autorités locales, Communautés locales, Ressortissants locaux, Tout membre du public.
E-mail Correspondance	SIMFER correspondra par e-mail avec ceux qui figurent dans les bases de données des parties prenantes. Cette adresse e-mail permettra de répondre et d'envoyer par e-mail des commentaires et données. SIMFER tiendra à jour une liste de diffusion/base de données d'e-mails en nombre des parties prenantes qui nécessitent des séances d'information régulières.	Gouvernement de Guinée (national, régional, local), Société civile (ONG, organisations communautaires)
Médias Publications	SIMFER organisera des événements médiatiques officiels et des activités de liaison avec les médias pour améliorer la communication avec le grand public en Guinée. Les communiqués de presse mondiaux et nationaux seront diffusés par l'entremise des Affaires extérieures. Les communiqués de presse aux collectivités locales seront diffusés par la Fonction de PSC.	Public mondial, Public national et régional, Communautés locales, Individus.

Consultation

- SIMFER favorisera la consultation continue tout au long de la durée du Projet, ainsi qu'avec la mine, le port et le chemin de fer. Ses multiples moyens de consultation seront adaptés aux besoins des différents types de parties prenantes décrits à la Section 7.
- SIMFER entreprendra une consultation continue à l'appui (1) d'activités de Projets spécifiques (par exemple études EISE, programme de forage ou travaux de construction) ou (2) une consultation générale et continue comme moyen de maintenir de bonnes relations et communications avec les parties prenantes.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Réunions individuelles

- SIMFER organisera des réunions individuelles avec les principales parties prenantes - notamment les autorités gouvernementales, les organismes et les profils d'organisation de la Section 7 - en fonction des besoins. Ces réunions de consultation peuvent contribuer à la diffusion d'informations, d'un débat permanent, d'une planification détaillée ou entente sur les exigences procédurales.
- SIMFER peut également organiser des rencontres individuelles avec des familles, des ménages ou des personnes désignées de collectivités locales. Ces réunions de consultation peuvent favoriser la collecte et la divulgation d'informations privées, les discussions sur des aspects pertinents pour le ménage ou l'individu ou un soutien spécial aux personnes vulnérables (voir la section 8).
- Dans tous les cas, SIMFER demandera l'autorisation préalable de dresser des procès-verbaux/ de rédiger des notes formelles, de s'inscrire et de prendre des photos pour s'assurer qu'il y a un compte-rendu officiel de la réunion. Tout accord ou engagement conclu au cours de ces réunions de consultation sera consigné pour suite à donner par SIMFER. Tous les dossiers seront soumis au Système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15).

Réunions de groupe

- SIMFER organisera des réunions de groupe (petites réunions de groupe de discussion) pour promouvoir la consultation continue avec des parties prenantes collectives spécifiques. Selon le sujet abordé, il peut s'agir d'une seule réunion ou d'une série de réunions continues portant sur des questions complexes et très importantes.
- SIMFER veillera à ce que les informations soient diffusées (conformément à la Section 5) avant ou pendant la réunion. Les groupes consultés auront le temps d'examiner les sujets à l'étude et d'en discuter entre eux et/ou leurs électeurs.
- Dans le cadre de la préparation de la réunion, SIMFER décidera des personnes appropriées et nécessaires à inviter à la réunion. Celles-ci devraient être choisies en fonction de l'objet de la réunion, des sujets et des questions sur lesquels il convient de se prononcer, ainsi que de la contribution qu'elles peuvent apporter aux consultations et du résultat souhaité.
- SIMFER veillera à ce que ces réunions soient suivies par au moins deux membres du personnel - le premier fournira toute présentation ou conférence et répondra à toutes les questions, tandis que le second fonctionnera comme secrétariat et prendra tous les procès-verbaux, registres et photos nécessaires.
- SIMFER veillera à ce que tous les accords ou engagements conclus au cours des réunions de consultation de groupe soient consignés aux fins de suivi par ses services. Tous les documents seront saisis dans le Système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15).

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

Réunions avec les communautés

- SIMFER soutiendra les réunions avec les communautés en cours comme principal moyen d'engagement local. Des réunions avec les communautés permanentes seront prévues sur une base annuelle, tandis que des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins pour appuyer des activités de Projet spécifiques (forage, exploration, constructions), des études (EISE, PARC) ou, au besoin, pour veiller à la sensibilisation générale de la communauté.
- SIMFER privilégiera l'engagement auprès des communautés touchées et le niveau d'engagement sera proportionnel à la nature des impacts probables. Les communautés cibles et le niveau de priorité des composantes mine, port et chemin de fer sont présentés à l'Annexe B.
- SIMFER planifiera et préparera les réunions avec les communautés :
 - En veillant à ce que le but, le public cible et les résultats escomptés des réunions soient clairs et autorisés par les fonctions, les entrepreneurs ou les parties concernées qui ont besoin de cet engagement.
 - En élaborant les documents nécessaires, y compris le registre de réunion, l'appareil photo, les documents visuels tels que les cartes, les diagrammes et les images, la brochure d'information, le projecteur, l'ordinateur portable, le pack de diapositives PowerPoint, l'affiche, etc.
 - En sélectionnant les membres de l'équipe responsables de la mission d'engagement, y compris l'hôte, l'animateur et une secrétaire pour prendre le registre et les minutes au nom de SIMFER.
 - En confirmant les dispositions en matière de santé, de sécurité et de sûreté, particulièrement pour les réunions susceptibles d'être tendues ou sujettes à des conflits ou des obstructions communautaires.
 - En obtenant les approbations nécessaires (y compris les autorisations officielles et coutumières) avant de commencer à communiquer directement avec les communautés.
 - En fixant l'heure, la date et le lieu avant la réunion et distribuant un avis par des moyens de communication appropriés (voir Section 0) pour s'assurer que les communautés sont au courant de la réunion.
 - En veillant à ce que les groupes vulnérables aient accès aux réunions et à l'information de la communauté, conformément aux dispositions de la Section 8, y compris les personnes peu alphabétisées ou souffrant de handicaps.
 - En déterminant les exigences relatives au lieu de chaque réunion, y compris (1) l'électricité, (2) l'eau, (3) les rafraîchissements, (4) les chaises et les tables, (5) les abris par mauvais temps, etc.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

Lors de la tenue d'une réunion, SIMFER :

- Veillera à ce qu'un registre soit complété avec le consentement des participants ou, lorsqu'il n'est pas possible de le remplir (c.-à-d., les très grands groupes), prendra des photos de groupe avec le consentement des participants.
- S'assurera qu'un compte-rendu écrit des réunions soit préparé et conservé dans le Système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15). Des exemplaires seront remis aux dirigeants de la communauté sur demande.
- Veillera à ce que les (1) engagements, (2) ententes, (3) mesures ou (4) questions sur lesquelles SIMFER doit enquêter soient consignées et stockées dans le système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15).
- N'enregistrera pas (à l'aide de caméras vidéo ou d'enregistrements vocaux) une réunion communautaire sans le consentement préalable des dirigeants de la communauté et des participants à la réunion.

Après la réunion, SIMFER mènera les activités de suivi suivantes :

- Distribution des comptes-rendus des réunions aux fonctions du Projet lorsque (1) des engagements, (2) des ententes, (3) des mesures ou (4) des points à examiner ont été retenus afin de s'assurer de leur règlement.
- Distribution des comptes-rendus des réunions aux fonctions du Projet lorsqu'il y a des questions émergentes, des conflits ou des problèmes qui doivent être réglés de toute urgence.
- Affectation de personnes responsables et détermination du délai prévu pour traiter les engagements, les accords, les mesures ou les questions émergentes qui peuvent apparaître au cours des réunions.
- Communication de retours permanents à la communauté sur les engagements, les ententes, les mesures ou les questions émergentes, même si aucune décision finale n'a été prise.
- Tout retour par SIMFER doit être consigné et enregistré dans le système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15).

Réunions publiques ouvertes à tous

- Les réunions publiques diffèrent des réunions communautaires en ce sens que les personnes qui y assistent ne font pas partie d'un groupe choisi ou un groupe ciblé. Ces réunions seront ouvertes au grand public et ne seront soumises à aucune restriction ou limitation sous quelque forme que ce soit.
- SIMFER promouvra la tenue d'une réunion publique annuelle pour (1) sensibiliser le public, (2) lorsque cela est nécessaire pour soutenir des activités importantes comme l'exige la législation guinéenne (par exemple, ESIE, PARC), ou fait partie de (3) rapports sur la transparence de SIMFER.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

- SIMFER soutiendra des réunions au niveau national, régional et cellulaire selon la nature des informations divulguées, le public cible ou selon les exigences de la législation guinéenne.
- SIMFER veillera à ce que l'avis de la réunion soit conçu pour atteindre le grand public dans la zone définie et qu'il contienne tous les renseignements pertinents quant à l'objet et aux sujets des consultations.

Participation

- SIMFER établira de nouveaux forums ou utilisera les forums publics existants comme moyen de soutenir la participation continue entre le Projet et les parties prenantes. Ces forums peuvent prendre la forme de commissions nationales, de comités gouvernementaux régionaux et de forums communautaires établis localement.
- Lors de la participation aux forums existants, SIMFER évaluera leur légitimité et leur capacité à représenter les communautés locales ou les parties prenantes et s'ils sont appropriés pour assurer la participation au Projet. À la suite de cette évaluation, SIMFER décidera s'il convient d'utiliser le forum pour présenter les questions du Projet aux fins de consultations et de participation à la prise de décisions sur les questions et les sujets du Projet.
- SIMFER encouragera la participation aux forums pertinents qui représentent des intérêts nationaux, régionaux ou de niveau préfectoral (y compris ceux énumérés dans le tableau 1). Selon le mandat des forums, il peut s'agir d'une adhésion directe ou seulement de retours et de rapports. SIMFER n'administrera pas directement ces forums et ils resteront des organes indépendants.
- SIMFER établira *des forums préfectoraux et des forums de liaison avec les communautés urbaines et rurales* dans les préfectures à fort impact de la mine (préfecture de Beyla) et du port (préfecture de Forécariah), comme le montre le tableau 1.
- SIMFER peut convenir avec la préfecture et les communes d'utiliser les comités ou structures existants pour promouvoir la participation et la collaboration. Dans de tels cas, il ne sera pas nécessaire de tenir des *forums de liaison communautaire*.
- SIMFER assurera la coordination avec d'autres forums établis dans le cadre d'autres fonctions SSEC (y compris, mais sans s'y limiter, les groupes de travail sur la réinstallation, les comités de gestion du patrimoine, etc.) et, dans la mesure du possible, tentera de regrouper différents comités afin de réduire le fardeau administratif.
- SIMFER administre directement certains comités de liaison au niveau de la préfecture et de la commune, comme le montre le tableau 1. Cela comprendra l'établissement (1) du mandat, (2) de l'adhésion, (3) de mécanismes de conseils ou de prise de décisions et (4) la fourniture des ressources nécessaires pour soutenir les forums.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Tableau 1 : Forums de consultation des parties prenantes proposés et formes d'engagement

Niveau administratif	Nom du comité	Membre	Niveau d'engagement
National	Comité Technique d'Étude environnementale	Non	Consultation
	Comité National de Suivi environnemental et social	Non	Consultation
Préfectures	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Beyla)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Kérouané)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Kankan)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Kouroussa)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Kissidougou)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Mamou)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Kindia)	Non	Consultation
	Comité Préfectoral de Suivi environnemental et social (Forécariah)	Non	Consultation
	Comités préfectoraux de liaison avec les communautés (Beyla)	Oui	Participation
	Comités de liaison avec la préfecture (Forécariah)	Oui	Participation
Mine Commune	Comités communaux de liaison avec les communautés (Beyla-Urban)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Beyla-Rural)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Nionsomoridou)	Oui	Participation
	Comités de liaison avec les communautés (Boola)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Kouankan)	Oui	Participation
Port Commune	Comités communaux de liaison avec les communautés (Forécariah Urban)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Maférinyah)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Kabak)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Kakossa)	Oui	Participation
Ferroviaire	Comités communaux de liaison avec les communautés (Kerouane)	Oui	Participation
	Comités communaux de liaison avec les communautés (Konsakoro)	Oui	Participation

Autonomisation par le biais de partenariats

- Au-delà de la consultation, de la participation et de la négociation sur le continuum de l'engagement, il y a les partenariats entre les sociétés et les communautés. Ils sont fondés sur des intérêts communs réalisés à la suite de consultations et de processus participatifs. Les partenariats sont établis autour d'activités et d'efforts de collaboration.
- SIMFER s'efforcera, dans le cadre de processus consultatifs et participatifs avec les parties prenantes, d'identifier les questions qui seraient le mieux traitées dans le cadre de partenariats officiels (tels que le développement économique régional, l'acquisition de terres, etc.) avec le Gouvernement guinéen, d'autres sociétés minières, des coentreprises ou des communautés locales.
- SIMFER veillera à ce que ces partenariats soient consolidés et fonctionnent par le biais de structures formalisées (comme les fiducies ou les fondations) comme mécanisme d'exécution et veillera à ce que ces structures aient la capacité de gérer son mandat.

Registre des engagements des parties prenantes et retours

- SIMFER conservera un Registre des engagements des parties prenantes qui détaille les accords, obligations ou actions qui ont été conclus entre SIMFER et toutes les parties prenantes au cours du processus d'engagement. Ces obligations seront consignées par écrit dans ce registre.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

- SIMFER veillera, par l'intermédiaire du Bureau de PSC, à ce que les accords, obligations ou actions soient traités dans des délais et, surtout, attribuera la responsabilité aux personnes, aux unités d'affaires ou aux tiers chargés de la mise en œuvre (qui, dans certains cas, peuvent être l'entrepreneur, une ONG ou un organisme gouvernemental local).
- SIMFER veillera à ce que tout engagement soit pris dans un document écrit clair et sans ambiguïté dans sa langue. Dans la mesure du possible, ce compte-rendu écrit de l'engagement sera examiné et approuvé par SIMFER et les parties prenantes.
- SIMFER communiquera les retours soit dans le cadre d'un engagement planifié soit d'un engagement dédié avec ceux qui étaient présents lors de la prise de l'engagement. Ces retours doivent être communiqués en temps opportun et dans le délai convenu avec les parties prenantes.
- SIMFER offrira une formation à l'ensemble du personnel du Projet, à InfraCo et aux tiers sur la manière d'éviter de prendre des engagements par inadvertance et sur les procédures correctes pour prendre des engagements contraignants, agir sur ces engagements et fournir des commentaires.
- Le SIMFER veillera à ce que le Registre des engagements des parties prenantes soit géré par le Système de gestion de l'engagement des parties prenantes (voir Section 15). Le système prévoit le suivi des engagements et leur passage à l'action ainsi que les retours.

6. Sensibilité culturelle

- Les normes et les codes de conduite de Rio Tinto en matière de patrimoine culturel sont conformes aux objectifs et aux exigences de la SFI SP8.
- Tel que stipulé dans les directives de Rio Tinto et dans le système de gestion du patrimoine culturel de Simandou (CHMS), le respect du patrimoine et de la culture fait partie intégrante de la façon dont nous menons nos activités. Partout où nous exerçons nos activités, nos entreprises travaillent avec les communautés locales et autochtones à la protection de leur patrimoine culturel. Nous le faisons car c'est indispensable et pour de bonnes raisons commerciales. Nous reconnaissons l'importance de la sauvegarde de la culture et du patrimoine pour les communautés et, par conséquent, pour nous. C'est pourquoi nous nous engageons autant avec nos communautés d'accueil pour établir des relations solides, comprendre les valeurs du patrimoine culturel et gérer les impacts locaux et régionaux de nos exploitations.
- SIMFER s'engage de façon sensible et respectueuse envers des groupes aux traditions culturelles différentes - y compris de langues différentes et de traditions ethniques, tribales et religieuses différentes. Cette exigence sera incluse dans tous les engagements spécifiques pris par SIMFER ou des tiers.
- SIMFER s'assurera que ses agents de liaison communautaire, ainsi que tout agent de liaison communautaire tiers, sont formés de façon appropriée et informés de toute sensibilité

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

culturelle dont ils pourraient avoir besoin lorsqu'ils communiquent avec les communautés locales.

7. Droits de l'homme Rio Tinto

- Défendre les droits de l'homme conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et Rio Tinto revient à respecter ces droits dans la conduite des opérations du Groupe dans le monde entier.
- Nous veillons à ce que la présence de Rio Tinto favorise des relations saines en évitant les conflits civils où que nous nous trouvions. Rio Tinto respecte et défend la dignité, le bien-être et les droits de l'homme des employés du Groupe, de nos familles et des communautés dans lesquelles nous vivons, ainsi que des autres personnes affectées par les opérations du Groupe. Notre cadre de référence en matière de droits de l'homme, qui est conforme à nos engagements au titre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et reflète les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, repose sur un contrôle préalable des droits de l'homme, effectué dans le cadre de nos processus d'entreprise. Lorsque les droits de l'homme sont menacés, nous cherchons à faire respecter les normes internationales et à éviter toute implication dans des violations des droits de l'homme, y compris par l'utilisation abusive de nos équipements et installations. Grâce à des arrangements contractuels et des principes d'approvisionnement appropriés, nous espérons que nos consultants, agents, entrepreneurs et fournisseurs seront informés et se conformeront à la façon dont nous travaillons dans toutes leurs relations avec ou pour le compte du Groupe. Dans nos relations avec nos partenaires de joint-venture et les sociétés non contrôlées auxquelles nous participons, nous ferons tout notre possible pour nous assurer du respect à tout moment des normes de conduite dans notre façon de procéder.

8. Engagement auprès des personnes vulnérables

- SIMFER favorisera la participation des personnes¹ vulnérables, tout en préservant leurs droits à la vie privée, à la sécurité et à la dignité en fonction de leur niveau de vulnérabilité et de leur intégration aux communautés existantes autour du Projet.
- SIMFER développera au fil du temps une compréhension des personnes vulnérables à travers des études sociales, un engagement continu ainsi que des discussions avec les

¹ Les personnes vulnérables désignent des individus, ménages ou groupes qui peuvent être touchés de façon disproportionnée par le Projet, privés d'une représentation équitable dans la prise de décision communautaire ou généralement rejetés par leurs pairs en raison de leurs caractéristiques uniques. Aux fins de ce plan, les personnes vulnérables sont entre autres 1) des femmes, 2) des jeunes, 3) des ménages avec des chefs de famille âgés, 4) des éleveurs nomades, 5) des personnes handicapées, 6) les ménages sans terre et 7) les minorités ethniques.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

autorités locales, et prendra en compte les personnes vulnérables dans le Profil des parties prenantes (voir Section 10).

- Le SIMFER soutiendra, dans toute la mesure du possible, la représentation équitable des personnes vulnérables dans toutes les commissions/tous les comités existants des autorités nationales, régionales ou locales, y compris ceux proposés dans le tableau 1.
- SIMFER assurera une représentation équitable des personnes vulnérables dans tout forum de liaison communautaire établi directement par ses services, y compris ceux proposés dans le tableau 1.
- SIMFER peut établir des procurations pour les personnes vulnérables lorsqu'elles sont jugées particulièrement vulnérables à la discrimination ou pour éviter leur exposition dans tout *forum de liaison communautaire* proposé. Tous les mandataires seront membres de tout *Forum de liaison communautaire*, et doivent être impartiaux, compétents et agir dans le meilleur intérêt des personnes vulnérables sensibles.
- SIMFER peut demander conseil auprès d'organismes gouvernementaux nationaux ou d'agences internationales qui soutiennent la défense ou le développement des personnes vulnérables. Il peut s'agir de la mise en place de conseils consultatifs spécifiques au Projet ou de l'adhésion aux *forums de liaison communautaire* proposés.
- SIMFER adaptera toutes les mesures de diffusion et de consultation des informations afin de mieux promouvoir l'engagement et la participation des personnes vulnérables, y compris une ou plusieurs des mesures présentées au tableau 2.

Tableau 2 : Mesures visant à promouvoir la participation des groupes vulnérables.

Groupe vulnérable	Moyens d'engagement
Femmes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation dans les comités de liaison communautaire. 2. Engagement par l'entremise de conseils ou de groupes de femmes existants ou nouveaux. 3. Réunions communautaires réservées aux femmes. 4. Nomination d'agentes de liaison communautaire. 5. Représentation par procuration par les Ministères, les ONG ou les organisations communautaires.
Jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation dans les comités de liaison communautaire. 2. Engagement par le biais de forums de jeunes existants ou nouveaux.
Personnes âgées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation dans les comités de liaison communautaire. 2. Engagement auprès des groupes de personnes âgées existants ou nouveaux. 3. Représentation par procuration par les Ministères, les ONG ou les organisations communautaires.
Éleveurs nomades	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation par procuration par les Ministères, les ONG ou les organisations communautaires. 2. Représentation par procuration par des groupes représentatifs.
Personnes handicapées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentation par procuration dans les comités de liaison communautaire. 2. Représentation par procuration par les Ministères, les ONG ou les organisations communautaires. 3. Fourniture de moyens de communication supplémentaires. 4. Soutien et accessibilité améliorés à toutes les réunions.

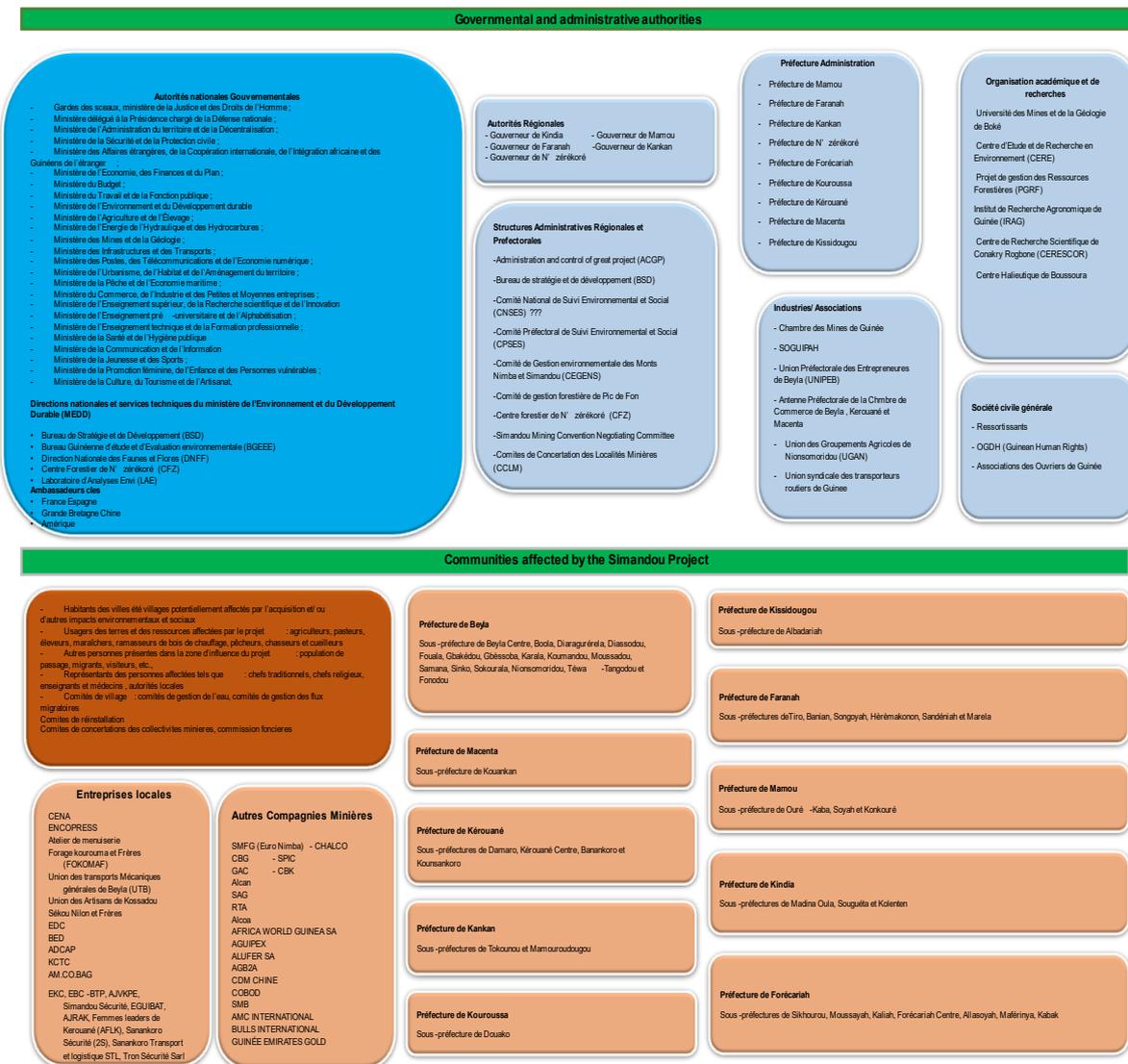
9. Mécanisme de règlement des doléances

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

- SIMFER a établi un mécanisme de règlement des doléances [SIM-HSEC-000100] pour recueillir, enquêter sur et régler les doléances. Toutes les doléances soulevées au cours de la procédure d'engagement des parties prenantes seront gérées selon cette procédure.

III. Parties prenantes du Projet

10. Profil d'engagement des parties prenantes



IV. Exigences et responsabilités

11. SIMFER

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

- SIMFER sera la principale entité responsable de l'adoption des dispositions de ce PEP à la Mine et à toutes les infrastructures et installations connexes. Ceci inclut tout engagement ou toute consultation des parties prenantes locales, régionales, nationales ou mondiales pour la Mine.
- SIMFER et InfraCo / l'entrepreneur passeront un accord sur l'engagement et la communication des parties prenantes afin d'assurer la cohérence entre les différentes composantes de la Mine, du Port et du Chemin de fer - relevant du Projet Simandou dans son ensemble.
- SIMFER délèguera ses responsabilités au Bureau de PSC et prendra les dispositions nécessaires pour la dotation en personnel, les ressources, l'équipement et le financement de ce bureau conformément aux exigences établies à la section □ du présent plan.
- Le Bureau de PSC coordonnera et collaborera avec le Bureau des affaires extérieures lorsque l'engagement chevauche les responsabilités et les tâches des deux bureaux. La collaboration devrait bénéficier de la mise en place d'un Comité directeur d'engagement des parties prenantes établi au sein de SIMFER.

12. Infraco/entrepreneur

- InfraCo/l'entrepreneur sera la principale entité responsable de l'adoption des dispositions de ce PEP au Port et le long du Chemin de fer et sera lié aux dispositions de ce PEP par une entente avec SIMFER.
- InfraCo et SIMFER passeront un accord sur l'engagement et la communication des parties prenantes afin d'assurer la cohérence entre les différentes composantes de la Mine, du Port et du Chemin de fer - relevant du Projet Simandou dans son ensemble.
- InfraCo / l'entrepreneur délèguera ses responsabilités à son bureau communautaire (ou au service concerné) et prendra les dispositions nécessaires pour la dotation en personnel, les ressources, l'équipement et le financement de ce bureau conformément aux exigences établies à la Section □ du présent plan.
- InfraCo / l'entrepreneur ou un tiers travaillant pour le compte d'InfraCo / de l'entrepreneur ne pourra prendre aucun engagement ou passer aucun accord contraignant lors de l'engagement des parties prenantes au nom de SIMFER. Au besoin, les tiers demanderont l'approbation de SIMFER sur ces engagements avant de fournir des retours à leurs parties prenantes.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

13. Tiers (entrepreneurs, fournisseurs et fournisseurs de services)

- SIMFER et l'InfraCo/l'entrepreneur veilleront à ce que tout tiers² représentant le Projet en toute qualité officielle se conforme aux dispositions du présent PEP. Cette disposition sera incluse dans tout accord ou contrat conclu avec un tiers.
- SIMFER ne permettra aucune participation externe ou publique en son nom par un tiers à moins qu'il n'y ait une justification claire, un plan de participation et une documentation de divulgation en place. SIMFER fournira une approbation écrite, par l'intermédiaire du Bureau de PSC, du plan avant toute forme d'engagement des parties prenantes par des tiers.
- SIMFER peut désigner un agent de liaison communautaire pour assister et observer toute mission/tout engagement d'InfraCo/l'entrepreneur ou tiers. Ce point sera précisé par SIMFER lors de l'examen préalable du plan d'engagement proposé par le tiers
- Les tiers qui représentent le Projet prépareront un Plan d'engagement distinct proportionnel à la nature, à l'échelle et à la sensibilité des activités proposées. SIMFER fournira une approbation écrite, par l'intermédiaire du Bureau de PSC, du plan avant toute forme d'engagement des parties prenantes par des tiers.
- Tout tiers qui représente le Projet nommera du personnel compétent, des sociétés consultatives ou des agents de liaison communautaire (CLO) pour gérer le processus d'engagement. Un dossier d'engagement sera conservé, y compris, le cas échéant, un registre, des procès-verbaux de réunions, des photos ou un enregistrement. Des copies des dossiers seront soumises à SIMFER sur demande.
- Aucun tiers ne sera autorisé à prendre le moindre engagement ou à conclure le moindre accord contraignant au cours de l'engagement des parties prenantes au nom de SIMFER ou d'InfraCo. Au besoin, les tiers demanderont l'approbation de SIMFER ou d'InfraCo/l'entrepreneur sur de tels engagements avant de fournir des retours à leurs parties prenantes.
- Tout tiers qui représente le Projet se conformera aux dispositions du présent PEP en ce qui concerne (1) la protection de la vie privée et des renseignements personnels, (2) la protection des personnes vulnérables, (3) le respect des pratiques culturelles et traditionnelles.
- Les tiers ne pourront en aucun cas prendre des engagements ou conclure des accords contraignants durant l'engagement des parties prenantes au nom de SIMFER. Au besoin, les tiers demanderont l'approbation de SIMFER sur ces engagements avant de fournir des retours à leurs parties prenantes.

² Y compris, mais sans s'y limiter, le gouvernement de Guinée, les partenaires de joint-venture ou de développement, les sous-traitants ou les fournisseurs.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

14. Recrutement

- SIMFER établira trois bureaux communautaires physiques pour veiller à un engagement permanent du public (appelés les « Centres communautaires ») - le premier sera situé à Beyla pour la Mine, tandis que le second sera situé à Senguelen pour soutenir le Port et le dernier sera situé à Konsankoro pour soutenir le Chemin de fer.
- SIMFER peut mettre en place les Centres communautaires en tant qu'installation polyvalente servant à soutenir toutes les activités communautaires (y compris la formation, les réunions communautaires, le développement communautaire, etc.) et à considérer comme un *guichet unique* pour tous les aspects communautaires.
- SIMFER n'établira pas de pôles similaires le long du chemin de fer, et l'engagement continu sera soutenu le long du chemin de fer par l'intermédiaire des deux pôles communautaires (Beyla et Konsankoro). Le centre communautaire de Senguelen soutiendra l'engagement envers la zone portuaire.
- SIMFER peut utiliser tous les bureaux, installations et complexes établis séparément par le Projet le long du chemin de fer pour promouvoir l'engagement le long du Chemin de fer. Toutefois, le personnel sera fourni par l'intermédiaire des trois Centres communautaires et il n'y aura pas de personnel permanent à temps plein dans ces installations.
- SIMFER fournira le personnel, l'équipement et le soutien administratif nécessaires aux trois Centres communautaires relevant de la fonction PSC du bureau HSSEC. Section 11 ci-dessus présente le complément de dotation prévu. L'effectif général fourni n'est pas fixe et sera modifié au besoin.
- SIMFER fournira les bâtiments, les installations, l'équipement, les services de base, le personnel administratif ainsi que le budget de fonctionnement annuel nécessaires pour garantir que les trois Centres communautaires sont pleinement opérationnels.
- Simfer a recruté plus de personnes pour l'engagement communautaire, les activités de développement communautaire pour les mines, le chemin de fer et les ports.

15. Tenue des registres

- SIMFER conservera un registre de toutes les formes de diffusion publique, d'engagement et de participation au moyen d'une combinaison de (1) registres, (2) procès-verbaux, (3) photos, (4) copies des documents divulgués et (5) registre des engagements. SIMFER maintiendra son Système actuel de gestion de l'engagement des parties prenantes (Kibaro) ou établira un système similaire qui permettra la saisie et la récupération en ligne de ces documents.
- Surveillance, rapports et examen
- SIMFER assurera un suivi et des rapports réguliers de son processus d'engagement des parties prenantes, ainsi que de l'engagement pris au nom de SIMFER par des tiers. Les critères à contrôler sont présentés à l'Annexe C.

	<h2>Système de gestion HSSEC</h2>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

- SIMFER fournira des rapports réguliers à la Direction du Projet sur le résultat de l'engagement des parties prenantes sur une base trimestrielle ou annuelle, comme défini à l'Annexe C. Les rapports peuvent être établis à des intervalles différents en cas de conflit communautaire exacerbé ou de risque de nouveaux problèmes.
- SIMFER examinera le PEP et veille (1) au profil des parties prenantes, (2) aux réunions d'engagement proposées, (3) à la structure des divers comités de liaison sur une base annuelle. Cette démarche devrait être étayée par des audits indépendants annuels réalisés par des prestataires de services spécialisés.

Documentation et contrôle des documents

- Ce plan sera examiné chaque année. Les versions précédentes signées de ce plan seront conservées sur le serveur SIMFER, mais seules les dernières versions seront disponibles.
- Tous les dossiers nécessaires pour démontrer la conformité aux exigences de la mise en œuvre du présent plan doivent être tenus conformément aux exigences de contrôle des documents.
- La responsabilité de la tenue des dossiers et de l'aire de stockage pertinente devrait être définie dans le cadre de l'élaboration du système de gestion SSEC avec le Projet.

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Annexe B : Communautés cibles

Réf	CAP	Stade
EXPLORER_COM1	Baladou	Priorité 1
EXPLORER_COM2	Banankoro	Priorité 1
EXTRACTION_COM4	Banko	Priorité 2
MINE_COM5	Beyla Town	Priorité 1
MINE_COM6	Boola	Priorité 3
MINE_COM7	Boubaro	Priorité 3
MINE_COM8	Dandano	Priorité 1
MINE_COM9	Foma	Priorité 1
MINE_COM10	Kamandou	Priorité 2
MINE_COM11	Kankoro	Priorité 2
MINE_COM12	Kéoulendou	Priorité 2
MINE_COM13	Kissiboula	Priorité 3
MINE_COM14	Lamadou	Priorité 1
MINE_COM15	Mafindou	Priorité 1
MINE_COM16	Mamoridou	Priorité 3
MINE_COM17	Manankoro	Priorité 3
MINE_COM18	Mandou	Priorité 1
MINE_COM19	Moribadou	Priorité 1
MINE_COM20	Morisangarédou	Priorité 1
MINE_COM21	Nionsomoridou	Priorité 1
MINE_COM22	Piyaro	Priorité 3
MINE_COM23	Touréla	Priorité 1
MINE_COM24	Traoréla	Priorité 1
MINE_COM25	Wataférédou I	Priorité 1
MINE_COM26	Wataférédou II	Priorité 1
MINE_COM27	Wawakoro	Priorité 3
MINE_COM28	Worono	Priorité 3
RAIL_COM1	Kerouane	Priorité 1
RAIL_COM2	Ouré-Kaba	Priorité 1
RAIL_COM3	Faranah	Priorité 1
RAIL_COM4	Douako	Priorité 1
RAIL_COM5	Mamouroudou	Priorité 1
RAIL supraline_	Feredou	Priorité 1
RAIL supraline_	Fougougouroudou	Priorité 1
RAIL supraline_	Matibne Baladou	Priorité 1

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Réf	CAP	Stade
RAIL supriline_	Garankourou	Priorité 1
RAIL supriline_	Bofodou	Priorité 1
RAIL supriline_	Kenegbebaro	Priorité 1
RAIL supriline_	Bangalidou	Priorité 1
RAIL supriline_	Sangarela/Bangalidou	Priorité 1
RAIL supriline_	Centre de Nionsomoridou	Priorité 1
RAIL supriline_	Kamandougou.	Priorité 2
RAIL supriline_	Yendedou	Priorité 3
RAIL supriline_	Moribiendou	Priorité 3
RAIL supriline_	Condéla	Priorité 2
RAIL supriline_	Bofodou	Priorité 3
RAIL supriline_	Maikoun	Priorité 3
RAIL supriline_	Féréboridou	Priorité 1
RAIL supriline_	Boula	Priorité 2
RAIL supriline_	Camaradou	Priorité 2
RAIL supriline_	Sagnamoridou	Priorité 2
RAIL supriline_	Mamadidou	Priorité 3
RAIL supriline_	Sokodou	Priorité 2
RAIL supriline_	Bananko	Priorité 2
RAIL supriline_	Kouloubadou	Priorité 3
RAIL supriline_	Souloukou Denka	Priorité 2
RAIL supriline_	Niantoumandou	Priorité 2
RAIL supriline_	Sandiadou	Priorité 1
RAIL supriline_	Djidou	Priorité 2
RAIL supriline_	Wassako	Priorité 2
RAIL supriline_	Konsakoro	Priorité 1
RAIL supriline_	Kerouane	Priorité 1
PORT_COM1	Forécariah	Priorité 1
PORT_COM2	Maférinyah	Priorité 1
PORT_COM3	Soungaya (Souqueta)	Priorité 1
PORT_COM4	Madinagbé	Priorité 1
PORT_COM5	Fesse Madina	Priorité 1
PORT_COM6	Sougué Senni	Priorité 1
PORT_COM7	Soungaya	Priorité 1
PORT_COM8	Bamboukhoun	Priorité 1
PORT_COM9	Senguelen	Priorité 1
PORT_COM10	Kaléah	Priorité 2

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Réf	CAP	Stade
PORT_COM11	Touguyiré	Priorité 2
PORT_COM12	Sèrah	Priorité 2
PORT_COM13	Silémaneya	Priorité 2
PORT_COM14	Baridabon	Priorité 2
PORT_COM15	Sangbon	Priorité 2
PORT_COM16	Dabonkhorè	Priorité 2
PORT_COM17	Friyah	Priorité 2
PORT_COM18	Bolema	Priorité 2
PORT_COM19	Konomodiya	Priorité 2
PORT_COM20	Matakang	Priorité 1

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
1. Performance globale				
	Le PEP est mis à jour tous les ans	PEP	Examen de documents	Tous les deux ans
	Le profil des parties prenantes est mis à jour annuellement	PEP	PEP	Quotidien, hebdomadaire, mensuel Trimestriel
	Une réunion d'engagement des parties prenantes est prévue	PEP	PEP	Annuelle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Mensuel, trimestriel
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de doléances	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
2. Surveillance des attitudes et des perceptions des parties prenantes				
	Nombre d'allégations publiques de manque de transparence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de coercition ou de violence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de violations des droits de l'homme ou d'incidences	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de manifestations publiques ou d'événements conflictuels	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Sensibilisation et perceptions générales des parties prenantes	Sondage sur la sensibilisation et la perception des parties prenantes		Annuelle
2. Rendement des comités de liaison				
	Nombre de comités de liaison officiellement constitués par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions de liaison par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
3. Performances d'organisation et de gestion				
Surveillance de la capacité opérationnelle de SIMFER à mettre en œuvre le PEP	Modalités de financement et de ressources du PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Dispositions en matière de personnel PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Bureau de liaison communautaire	Visite au Bureau	Visite au Bureau	Annuelle
	Capacité organisationnelle des tiers	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Système de gestion des données	PEP	Examen de documents	Annuelle
4. Performances des tiers				
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

	<h2>Systeme de gestion HSSEC</h2>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
	Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
	Nombre de doléances	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
1. Performance globale				
	Le PEP est mis à jour tous les ans	PEP	Examen de documents	Tous les deux ans
	Le profil des parties prenantes est mis à jour annuellement	PEP	PEP	Quotidien, hebdomadaire, mensuel Trimestriel
	Une réunion d'engagement des parties prenantes est prévue	PEP	PEP	Annuelle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Mensuel, trimestriel
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de doléances	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
2. Surveillance des attitudes et des perceptions des parties prenantes				
	Nombre d'allégations publiques de manque de transparence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de coercition ou de violence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de violations des droits de l'homme ou d'incidences	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de manifestations publiques ou d'événements conflictuels	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Sensibilisation et perceptions générales des parties prenantes	Sondage sur la sensibilisation et la perception des parties prenantes		Annuelle
2. Rendement des comités de liaison				
	Nombre de comités de liaison officiellement constitués par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions de liaison par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Système de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
3. Performances d'organisation et de gestion				
Surveillance de la capacité opérationnelle de SIMFER à mettre en œuvre le PEP	Modalités de financement et de ressources du PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Dispositions en matière de personnel PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Bureau de liaison communautaire	Visite au Bureau	Visite au Bureau	Annuelle
	Capacité organisationnelle des tiers	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Système de gestion des données	PEP	Examen de documents	Annuelle
4. Performances des tiers				
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

	<h2>Systeme de gestion HSSEC</h2>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201	
		Version :	01	
		Préparé par	Marco Da Cunha	
		Revu par	Fanta Keita	
		Approuvé par :	Christian Mace	
		Date d'approbation :	17/11/2022	
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>			
Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
	Nombre de doléances	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
1. Performance globale				
	Le PEP est mis à jour tous les ans	PEP	Examen de documents	Tous les deux ans
	Le profil des parties prenantes est mis à jour annuellement	PEP	PEP	Quotidien, hebdomadaire, mensuel Trimestriel
	Une réunion d'engagement des parties prenantes est prévue	PEP	PEP	Annuelle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Mensuel, trimestriel
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de doléances	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Registre des doléances	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
2. Surveillance des attitudes et des perceptions des parties prenantes				
	Nombre d'allégations publiques de manque de transparence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de coercition ou de violence	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre d'allégations publiques de violations des droits de l'homme ou d'incidences	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de manifestations publiques ou d'événements conflictuels	Médias Publics	Examen de documents	Trimestrielle
	Sensibilisation et perceptions générales des parties prenantes	Sondage sur la sensibilisation et la perception des parties prenantes		Annuelle
2. Rendement des comités de liaison				
	Nombre de comités de liaison officiellement constitués par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions de liaison par rapport au nombre prévu	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Registre des engagements	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
3. Performances d'organisation et de gestion				
Surveillance de la capacité opérationnelle de SIMFER à mettre en œuvre le PEP	Modalités de financement et de ressources du PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Dispositions en matière de personnel PEP	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Bureau de liaison communautaire	Visite au Bureau	Visite au Bureau	Annuelle
	Capacité organisationnelle des tiers	PEP	Examen de documents	Annuelle
	Fonctionnement du Système de gestion des données	PEP	Examen de documents	Annuelle
4. Performances des tiers				
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (communautaires)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (publiques)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (individuelles)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Nombre de réunions effectives par rapport aux réunions prévues (petit groupe)	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité des registres et des comptes-rendus des réunions	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Exhaustivité du registre des engagements	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Engagements en cours vs clôturés	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

	<h1>Systeme de gestion HSSEC</h1>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
		Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022
	<h2>Plan d'engagement des parties prenantes</h2>		

Résultats attendus	Indicateurs clés de performances	Sources des données	Méthode de collecte des données	Fréquence
	Nombre de doléances	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle
	Doléances en suspens par rapport à celles qui ont été clôturées	Comptes-rendus de réunion	Examen de documents	Trimestrielle

Types de réunions de parties prenantes

Type de réunion	Nomenclature des réunions	Fréquence
Réunions formelles (planifiées à l'avance sur la base d'un ordre du jour)	Forums de la société civile	2 fois par semaine
	Réunions avec les autorités locales et les services techniques	2 fois par semaine
	Réunions avec les structures de jeunes, de femmes, d'anciens et de comités locaux	1 fois par semaine
	Réunions avec les COGEF	1 fois par trimestre
	Réunions thématiques dans les villages	Si nécessaire
	Réunions avec des ONG locales ou des fournisseurs de projets communautaires	1 fois par mois
	Réunions avec les PME locales	1 fois par mois
	Réunions de retours (réunissant de multiples parties prenantes)	Si nécessaire
	Réunions avec les autorités régionales	Une fois par an et en fonction des besoins
	Réunions avec le gouvernement et les structures connexes	1 fois par trimestre
	Réunions avec des ressortissants nationaux	1 fois par trimestre

	<h2>Systeme de gestion HSSEC</h2>	Doc. Non.	HSSEC_PLN_050201
		Version :	01
	<h3>Plan d'engagement des parties prenantes</h3>	Préparé par	Marco Da Cunha
		Revu par	Fanta Keita
		Approuvé par :	Christian Mace
		Date d'approbation :	17/11/2022

	Réunions du groupe consultatif	1 fois par trimestre
	Suivi des plaintes et des réclamations	1 fois toutes les deux semaines
	Réunions avec les radios locales/communautaires	1 fois par mois
	Ateliers d'évaluation	une fois par trimestre
	Réunions avec des leaders religieux	1 fois par semaine
	Cadres de consultation	Si nécessaire
Réunions informelles (spontanées)	Réunions avec les centres de recherche	une fois par trimestre
	Réunions avec des ONG	1 fois par mois
	Diverses demandes d'assistance	Si nécessaire
	Suivi des réunions thématiques	Si nécessaire
	Réunions avec le secteur privé	Si nécessaire
	Rencontres avec les communautés	1 fois par semaine